



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 24 février 2023

Original: anglais

Seizième question à l'ordre du jour

Rapport sur l'évolution de la situation au regard de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹. Dans cette résolution, il a prié le Bureau international du Travail (BIT) de fournir toute l'assistance possible aux mandants tripartites en Ukraine et de collaborer avec eux à l'élaboration de programmes en vue d'apporter un soutien aux personnes ayant fui le pays. En outre, il a décidé de suspendre provisoirement toute activité de coopération pour le développement menée par l'OIT en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, ainsi que les invitations conviant la Fédération de Russie à participer aux réunions d'experts, conférences et séminaires à caractère discrétionnaire dont la composition était fixée par lui.

¹ GB.344/Résolution.

2. Après avoir examiné le deuxième rapport sur l'application de la résolution, à sa 346^e session (octobre-novembre 2022), le Conseil d'administration a encouragé le Directeur général à continuer de surveiller la situation et à prendre des mesures appropriées pour préserver les droits au travail des travailleurs et favoriser la durabilité des entreprises en Ukraine, notamment dans les zones actuellement sous le contrôle de la Fédération de Russie, y compris s'agissant des travailleurs des centrales nucléaires et des gens de mer. En outre, il l'a prié de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, de poursuivre ses efforts afin de sauvegarder les activités de coopération ou d'assistance technique en faveur de tous les pays de la sous-région relevant du mandat de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou), de continuer de suivre les répercussions sur le monde du travail de l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et de lui rendre compte de l'évolution de la situation à sa 347^e session (mars 2023)². Le présent document, établi comme suite à la décision du Conseil d'administration, fait le point sur l'évolution de la situation et sur ses conséquences pour le monde du travail en Ukraine, dans les pays voisins et dans le reste du monde³. Il expose aussi les mesures prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à la résolution.

► Évolution générale

3. L'agression militaire menée par la Fédération de Russie dure maintenant depuis plus d'un an et continue d'avoir des conséquences dévastatrices, tant dans les territoires occupés que dans le reste du pays, du fait de la poursuite des frappes aériennes et des dommages considérables qui ont été causés, en particulier aux infrastructures énergétiques et aux entreprises situées dans les zones contestées. Les coupures de gaz, d'eau et d'électricité portent préjudice à la population, aux moyens d'existence et aux entreprises. Si les flux de réfugiés ont diminué, les déplacements restent très importants; on recense ainsi plus de 8 millions de réfugiés, et 5,4 millions de personnes seraient déplacées à l'intérieur des frontières de l'Ukraine⁴. Les effets sur le marché du travail des pays accueillant des réfugiés ne sont pas bien connus, mais les premières analyses semblent indiquer que l'afflux massif de réfugiés n'aurait pas eu de répercussions négatives. Toutefois, la situation met en difficulté certains pays hôtes. Ainsi, à l'occasion d'une visite effectuée à la mi-février en République de Moldova pour signer un accord relatif à un projet, financé par le secrétariat d'État à l'économie de la Suisse, visant à appuyer la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD), le Directeur général a pu se rendre compte, en personne, des efforts entrepris pour absorber les retombées du conflit dans les pays voisins. Il a alors assuré aux mandants que le BIT continuerait de les accompagner pour en atténuer les effets négatifs.
4. À la suite de la tentative d'annexion illégale, par la Fédération de Russie, de quatre régions de l'Ukraine le 4 octobre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la

² GB.346/INS/PV, paragr. 546.

³ Les données contenues dans le présent rapport tiennent compte de la situation au 17 février 2023. Si nécessaire, le Bureau informera oralement le Conseil d'administration des événements survenus après cette date.

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), [Operational data portal – Ukraine refugee situation](#), et [Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#), consulté le 9 février 2023.

résolution A/ES-11/L.5⁵, dans laquelle elle a déclaré que cet acte n'avait aucune validité au regard du droit international. Le 18 octobre 2022, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a présenté à l'Assemblée générale son premier rapport détaillé, dans lequel elle affirme qu'il existe des motifs raisonnables de croire que des crimes de guerre ont été commis⁶.

5. Le 25 octobre 2022, le gouvernement fédéral d'Allemagne, en sa qualité de président du G7, et la Commission européenne ont organisé à Berlin une conférence internationale d'experts sur la reconstruction de l'Ukraine. À cette occasion, des plans ont été présentés en vue de la mise en place d'une plateforme de coordination des donateurs des secteurs public et privé, et les participants ont examiné les moyens de parvenir à une reconstruction durable⁷. Le 13 décembre 2022, les gouvernements de la France et de l'Ukraine ont coorganisé à Paris la conférence internationale «Solidaires du peuple ukrainien»⁸. Les participants à la conférence de Paris ont annoncé une nouvelle contribution d'un montant total allant jusqu'à 1 milliard d'euros en aide d'urgence, destinée principalement à réparer les infrastructures endommagées. Ils sont également convenus d'améliorer la coordination des efforts consentis par les donateurs, notamment en matière d'aide humanitaire et d'aide au redressement. Le 3 février 2023, lors d'un sommet conjoint Union européenne-Ukraine tenu à Kyïv, l'Union européenne a réaffirmé qu'elle était déterminée à soutenir une relance et une reconstruction rapides et s'est engagée à apporter un appui financier supplémentaire ainsi qu'une assistance à la mise en œuvre des réformes. Si ces initiatives témoignent du soutien continu des donateurs en faveur de l'Ukraine, elles montrent également que l'État ukrainien a grand besoin d'aide pour assurer le fonctionnement de ses services. Selon des données de début décembre 2022, le montant total cumulé des promesses d'aide financière et humanitaire faites à l'Ukraine s'élèverait à 88 milliards d'euros; toutefois, l'écart entre les montants annoncés et les sommes allouées reste considérable, en particulier dans le cas de l'Union européenne⁹.

► Conséquences pour l'emploi, les moyens de subsistance et les entreprises

6. Au-delà de son coût humanitaire, l'agression contre l'Ukraine a de graves conséquences sur l'économie et le marché du travail. Faute de données suffisantes, les effets sur le monde du travail ne peuvent être estimés que de façon imprécise et très incertaine. Néanmoins, le BIT estime que les pertes d'emplois en Ukraine sont catastrophiques.
7. Selon les estimations figurant dans la dixième édition de l'*Observatoire de l'OIT sur le monde du travail*, l'emploi en Ukraine aurait accusé en 2022 un recul de 15,5 pour cent, ce qui représente

⁵ Assemblée générale des Nations Unies, onzième session extraordinaire d'urgence, [Intégrité territoriale de l'Ukraine: défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies](#), A/ES-11/L.5, 7 octobre 2022.

⁶ [Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine](#), A/77/533, 18 octobre 2022, paragr. 109.

⁷ Gouvernement fédéral d'Allemagne, «[Une plateforme pour les donateurs afin de soutenir la reconstruction de l'Ukraine](#)».

⁸ Gouvernement de la France, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, «[Conférence internationale "Solidaires du peuple ukrainien" – Déclaration des coprésidents, la France et l'Ukraine \(13 décembre 2022\)](#)».

⁹ Données tirées de Arianna Antezza *et al.*, «The Ukraine Support Tracker: Which countries help Ukraine and how?» Kiel Working Paper, No. 2218, 1-65 (mise à jour du 7 décembre 2022).

2,4 millions d'emplois en moins¹⁰. Les projections du BIT, fondées sur les prévisions macroéconomiques actuelles, prévoient une stagnation de l'activité en 2023, les hostilités continuant d'entraver considérablement le potentiel de l'économie et du marché du travail ukrainiens. Le Bureau estime que, si les conditions de sécurité restent proches des conditions actuelles tout au long de l'année, l'emploi ne devrait progresser que de 0,5 pour cent, soit une augmentation de seulement 70 000 emplois. Les frappes de missiles et les attaques de drones généralisées, de même que l'insécurité et les coupures de courant qui s'ensuivent, entravent la reprise naissante et assombrissent considérablement les perspectives pour 2023¹¹. La situation du marché du travail reste particulièrement incertaine, même en l'absence de changement important dans l'évolution du conflit. Cette incertitude se retrouve dans le large intervalle de prévision concernant la croissance de l'emploi en 2023, qui va d'une baisse de 5,8 pour cent (correspondant à une nouvelle détérioration majeure de la situation) à une hausse de 6,8 pour cent (correspondant à une reprise importante du marché du travail). Il est peu probable que l'on assiste à un redressement soutenu et à une forte croissance de l'emploi, à moins que la situation sur le plan de la sécurité ne s'améliore sensiblement. Un arrêt des hostilités serait en outre très probablement associé à de formidables taux de reprise économique¹².

8. Une part importante de la population active ukrainienne a fui le pays et s'est réfugiée à l'étranger, ce qui a notablement réduit la disponibilité de main-d'œuvre. Le nombre de réfugiés ukrainiens a aujourd'hui dépassé les 8 millions, même si, depuis quelques mois, il augmente à un rythme plus faible qu'aux premiers jours du conflit. Le BIT estime qu'environ 1,7 million de réfugiés – dans leur grande majorité des femmes – avaient un emploi en Ukraine avant de s'enfuir de leur pays. Ces réfugiés qui travaillaient avant le conflit représentaient alors 11 pour cent de la main-d'œuvre totale du pays et une part plus importante encore des personnes travaillant dans les services et dans la vente ou exerçant une profession libérale, ou comme cadres, employés de type administratif ou techniciens, ou encore entrant dans la catégorie des professions intermédiaires. On estime que les secteurs d'activité les plus durement touchés par l'exode de réfugiés sont le commerce de gros et de détail, l'éducation, la santé et les services sociaux, dans lesquels travaillaient près de 40 pour cent des réfugiés qui occupaient un emploi avant le conflit¹³.
9. L'économie dans son ensemble a subi un net recul; selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) aurait chuté de 35 pour cent au dernier trimestre 2022 par rapport à l'année précédente¹⁴. Si les mesures prises par la Banque nationale d'Ukraine et l'appui financier fourni par les donateurs ont contribué à stabiliser l'inflation sous-jacente, le taux d'inflation a

¹⁰ OIT, *Observatoire de l'OIT sur le monde du travail. Dixième édition*, 31 octobre 2022. L'intervalle de prévision, dont le niveau de fiabilité est de 95 pour cent, correspond à un recul de l'emploi allant de 8,2 à 22,7 pour cent.

¹¹ On trouvera des données témoignant de la récente détérioration des conditions économiques dans l'analyse mensuelle de la situation macroéconomique et monétaire de janvier 2023 de la Banque nationale d'Ukraine («Macroeconomic and Monetary Review», January 2023).

¹² Les nouvelles estimations ont été établies en suivant rigoureusement la méthode énoncée dans la dixième édition de l'*Observatoire de l'OIT*, c'est-à-dire en mesurant l'élasticité emploi-production. Les prévisions relatives à la croissance du PIB pour 2023 sont celles du service de recherche de la revue *The Economist* (The Economist Intelligence Unit). L'estimation de l'élasticité est fondée sur un modèle de régression linéaire utilisant les données de 62 pays pour l'année 2021, cette année ayant été retenue pour permettre au modèle de mesurer le taux de reprise après une interruption brutale de l'activité économique.

¹³ HCR, «Ukraine situation: Regional protection profiling and monitoring factsheet», 21 décembre 2022.

¹⁴ Banque nationale d'Ukraine, «Speech by NBU Governor Andriy Pys'hnyy at Press Briefing on Monetary Policy Decisions», 26 janvier 2023.

néanmoins atteint 22,6 pour cent en 2022. Les chiffres agrégés masquent la flambée des prix de l'énergie; ceux-ci ont augmenté de 69,4 pour cent l'année dernière à la suite des attaques menées contre les infrastructures énergétiques qui mettent en grande difficulté les entreprises et les ménages ¹⁵.

10. D'après une étude récente de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un quart des ménages ruraux travaillant dans le secteur agricole ont mis un terme à leurs activités ou diminué leur production en raison du conflit ¹⁶. Cette situation a des effets négatifs sur les moyens de subsistance ruraux et perturbe les chaînes d'approvisionnement locales; en effet, un tiers de la production agricole est fournie par des ménages ruraux, même si cette production n'est pas prise en compte dans l'économie agricole marchande.
11. En ce qui concerne les travailleurs des centrales électronucléaires, tout particulièrement ceux de la centrale de Zaporijia, le BIT a pris contact avec les organismes compétents des Nations Unies, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'avec les syndicats concernés afin de mieux comprendre la situation sur le terrain. Si le risque d'exposition accrue des travailleurs aux radiations reste une source de préoccupation majeure, l'épuisement et le stress auquel ces travailleurs des centrales sont soumis pourraient également avoir des conséquences graves pour leur sécurité et leur santé. Le stress est principalement dû aux effectifs réduits, à la fatigue résultant d'un surcroît d'heures de travail et d'équipes supplémentaires, à la pression psychologique liée à la poursuite du conflit militaire, notamment aux explosions incessantes aux abords de la centrale de Zaporijia, comme l'a indiqué le Directeur général de l'AIEA ¹⁷, et à l'absence des membres de la famille qui ont fui le conflit. En outre, certaines informations portent à croire que Rosatom, l'agence nationale russe de l'énergie atomique, continue de faire pression sur les travailleurs de la centrale de Zaporijia pour qu'ils acceptent les nouveaux contrats de travail qu'elle leur offre, tandis qu'Energatom, l'opérateur ukrainien, les enjoint à refuser ¹⁸. Ces pressions inquiètent car au-delà des préoccupations à propos des contrats de travail et du risque de situations de travail forcé, elles peuvent avoir des conséquences en termes de sûreté radiologique et de radioprotection.
12. À la lumière de ce qui précède, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) a abordé la question de l'exposition professionnelle aux rayonnements des travailleurs des centrales électronucléaires lors de sa session de novembre-décembre 2022, dans le contexte de son examen de l'application de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, et de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. Elle a fait référence aux rapports de l'AIEA selon lesquels des risques importants pesaient sur la sûreté et l'intégrité de la centrale de Zaporijia et a instamment demandé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs des centrales nucléaires, et, en particulier, pour que l'application de la convention n° 115, qui a été ratifiée par l'Ukraine et la Fédération de Russie, soit renforcée en vue d'assurer une protection effective des travailleurs contre les radiations ionisantes dans le cadre de leur travail. L'AIEA a en outre insisté, dans un rapport, sur les risques pour la sécurité physique que pose la présence de mines terrestres, sachant que

¹⁵ Banque nationale d'Ukraine, «[NBU 2022 Inflation Update](#)», 11 janvier 2023.

¹⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Ukraine: Impact of the War on Agriculture and Rural Livelihoods in Ukraine – Findings of a Nation-Wide Rural Household Survey*, décembre 2022.

¹⁷ AIEA, «Update 144 – IAEA Director General Statement on Situation in Ukraine», 26 janvier 2023.

¹⁸ AIEA, «[Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine: Rapport du Directeur général](#)», 15 novembre 2022.

celles-ci mettent en danger la vie des membres du personnel de la centrale qui réparent les dégâts causés par les nombreux bombardements survenus à proximité. La détention de membres de l'équipe de direction de la centrale par les forces russes, rapportée par plusieurs sources, est également source d'inquiétude ¹⁹. En septembre 2022, le syndicat des travailleurs de l'industrie nucléaire de l'Ukraine (Atomprofspilka) estimait que plus de 200 travailleurs avaient été détenus ²⁰. En décembre 2022, comme suite à plusieurs missions de contrôle, l'AIEA a décidé de poster des experts de la sûreté nucléaire dans toutes les centrales ukrainiennes; tous les experts sont maintenant sur place ²¹. Par ailleurs, afin d'améliorer le suivi des violations des droits des travailleurs, l'OIT facilite les échanges entre le HCDH et les syndicats nationaux et internationaux, l'objectif étant de faire en sorte qu'il soit rendu compte de ces violations dans les prochains rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine ²².

- 13.** Pour ce qui est des obligations de la Fédération de Russie au titre de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), la CEACR a reconnu, lors de sa session de novembre-décembre 2022, les circonstances désastreuses qu'a créées la situation pour les gens de mer en Ukraine, notant que dix mois après le début de la crise, 65 navires battant pavillon de plus de 20 pays avec environ 315 gens de mer à bord étaient toujours bloqués dans les ports ukrainiens, incapables de les quitter en toute sécurité. Elle a ajouté que les gens de mer qui travaillaient à bord de navires dans le cadre de l'Initiative céréalière de la mer Noire, contribuant ainsi à éviter la famine et à stabiliser les prix des denrées alimentaires, risquaient leur vie en naviguant dans des eaux minées. La CEACR a salué leur courage et souligné l'importance fondamentale de la protection des droits des gens de mer consacrés dans la MLC, 2006. Le Bureau a continué d'organiser des réunions régulières avec l'Organisation maritime internationale (OMI) ainsi qu'avec des représentants du Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine, de la Fédération internationale des ouvriers du transport, de la Chambre internationale de la marine marchande et de plusieurs organisations de protection du bien-être des gens de mer au sujet des répercussions de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ces réunions ont été l'occasion d'engager une collaboration axée sur les mesures de protection avec les entités internationales compétentes.
- 14.** Si l'on ne mesure toujours pas précisément l'impact plus large sur l'emploi aux niveaux mondial et régional, il semblerait que les craintes initiales concernant les répercussions du conflit sur les pays voisins ne se soient pas pleinement concrétisées. D'après des informations récentes, plusieurs pays du Caucase du Sud et de l'Asie centrale auraient enregistré une augmentation des envois de fonds ²³. Cela pourrait toutefois être dû en grande partie à une fuite de capitaux provoquée par l'établissement dans ces pays de citoyens russes ayant quitté la Fédération de Russie. Ces flux de capitaux devraient avoir sur l'économie des pays bénéficiaires un effet multiplicateur moins important que les envois de fonds traditionnels mais ils pourraient à l'avenir être source d'instabilité, en particulier pour le secteur immobilier des pays concernés.

¹⁹ AIEA, Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine.

²⁰ IndustriALL, «[IndustriALL Global Union Statement on Ukraine and Nuclear Workers](#)», 20 septembre 2022.

²¹ AIEA, Update 144 on Situation en Ukraine.

²² Le prochain rapport de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine devrait être publié d'ici à la fin mars 2023; voir <https://www.ohchr.org/fr/countries/ukraine>.

²³ Bureau de la coordination des activités de développement, «[Implications of the war in Ukraine on the SDGs and remittances in Europe and Central Asia](#)», à paraître.

► Conséquences pour les mandants de l’OIT, la mise en œuvre des PPTD et les activités de coopération pour le développement

Ukraine

Gouvernement

15. Les principaux interlocuteurs gouvernementaux de l’OIT en Ukraine – à savoir le ministère de l’Économie et le ministère de la Politique sociale – restent pleinement opérationnels. Les ressources publiques s’amenuisant en raison de la baisse des recettes fiscales causée par le très fort recul du PIB, les pouvoirs publics sont de plus en plus tributaires de l’aide financière de la communauté internationale²⁴. Entre janvier et juillet 2022, les recettes propres du gouvernement n’ont permis de financer que 63 pour cent des dépenses. Le déficit a été couvert par le financement monétaire de la Banque nationale d’Ukraine, des dons de l’étranger et la dette extérieure. Les dons reçus de l’étranger ont représenté près de 16 pour cent des recettes totales et ont ainsi couvert plus de 40 pour cent du déficit²⁵.
16. Le service d’État pour l’emploi est un partenaire essentiel de l’OIT pour ce qui est de promouvoir des marchés du travail inclusifs. Il procède actuellement à une restructuration majeure dans le cadre de laquelle les effectifs ont été réduits en raison du conflit, et des solutions numériques mises en place. Le principal objectif du gouvernement est d’augmenter le budget alloué aux programmes actifs du marché du travail (de 800 millions à 4,5 milliards de hryvnias ukrainiennes) et, parallèlement, de réduire la durée et le montant des prestations de chômage, l’idée étant de mettre en place une prestation à taux fixe correspondant au salaire minimum (6 700 hryvnias) qui serait allouée pendant trois mois au lieu de douze²⁶. En outre, en novembre 2022, le service d’État pour l’emploi a lancé un vaste programme de travaux publics, pour mobiliser une «armée du relèvement»; à la mi-janvier 2023, 4 500 chômeurs avaient été recrutés dans le cadre de ce programme. L’organisme continue d’offrir des services de mise en adéquation de la demande et de l’offre d’emploi pour les entreprises et les travailleurs ayant déplacé leurs activités à l’extérieur des zones de combat ainsi que des subventions pour les start-up. À la demande du ministère de l’Économie, le BIT fournit des conseils au service d’État pour l’emploi dans le domaine du droit, de l’informatisation des services, de l’orientation professionnelle et de la formation à l’entrepreneuriat.
17. L’inspection du travail est un autre partenaire public essentiel de l’OIT en Ukraine. Ses compétences ayant été limitées par le régime de la loi martiale, le Bureau l’a aidée à adapter ses services. Dans le cadre du programme «L’Ukraine au travail!», l’inspection du travail fournit des conseils juridiques sur les contrats de travail et sur la relocalisation aux entreprises fonctionnant sous le régime de la loi martiale; à ce jour, 54 000 entreprises ont demandé à en bénéficier. Avec l’appui de l’OIT, l’inspection a mené une campagne de sensibilisation des

²⁴ D’après le Premier Ministre Denys Shmyhal, le déficit budgétaire est estimé à 38 milliards de dollars des États-Unis pour 2023; il sera en grande partie couvert par le Fonds monétaire international (FMI), les États-Unis et l’Union européenne; voir Euronews, «Ukraine Budget Deficit Seen at \$38 billion in 2023 – Interfax Quotes PM», 15 septembre 2022.

²⁵ Tetiana Bogdan, «Ukraine’s Public Finances: Radical Change in Time of War», in Monthly Report No. 10/2022, Institut d’études économiques internationales de Vienne.

²⁶ Ces changements ont fait l’objet de discussions avec les partenaires sociaux dans le cadre des commissions parlementaires compétentes, mais les vues de ces derniers n’ont pas toujours été suffisamment prises en compte.

Ukrainiens ayant fui le conflit sur les risques de traite des êtres humains et d'exploitation de la main-d'œuvre. Cette campagne a touché 1,2 million de personnes, pour la plupart des femmes. En outre, à la demande du gouvernement, le BIT procède actuellement à un audit fonctionnel de l'inspection du travail dans le but d'évaluer les possibilités qui s'offriront à l'organisme au sortir du conflit.

18. La réforme du droit du travail constitue un autre domaine important de coopération. En septembre 2022, le ministère de l'Économie a demandé au Bureau d'examiner le projet de code du travail destiné à remplacer le code actuellement en vigueur, qui date de 1971. Une évaluation technique est en cours. Les syndicats craignent que des restrictions soient apportées au champ d'application du droit du travail et des normes internationales du travail et ont fait part de leurs préoccupations à cet égard aux mécanismes de contrôle de l'OIT. Si les partenaires sociaux ont effectivement été consultés, le Bureau note que certains d'entre eux jugent insuffisantes la portée et la fréquence de ces consultations ²⁷.
19. À sa session de novembre-décembre 2022, la CEACR a examiné l'évolution de la situation en matière législative dans le cadre de ses commentaires sur l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 et la convention n° 155, et a pris note des observations conjointes soumises par la Confédération des syndicats libres de l'Ukraine (KVPU) et la Fédération des syndicats de l'Ukraine (FPU) au titre de l'article 23 de la Constitution de l'OIT, ainsi que de celles sur la convention n° 87 soumises par la Confédération syndicale internationale (CSI), également au titre de l'article 23.
20. Les allégations selon lesquelles des projets de loi ²⁸ avaient été présentés au parlement sans consultation préalable des partenaires sociaux ont été jugées préoccupantes par la CEACR, qui a prié instamment le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour réexaminer ces projets de loi en consultant pleinement les organisations les plus représentatives. La CEACR a également prié instamment le gouvernement de veiller à ce que toute réforme législative adoptée soit pleinement conforme aux trois conventions fondamentales susmentionnées. En outre, elle a rappelé combien il était important de créer un environnement favorable à la constitution, au rétablissement ou au renforcement d'organisations d'employeurs et de travailleurs en réponse aux situations de crise, comme indiqué dans la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017. De plus, concernant les allégations selon lesquelles la loi n° 2136-IX du 15 mars 2022 sur l'organisation des relations de travail sous le régime de la loi martiale a été adoptée sans consultation préalable des

²⁷ De multiples facteurs ont perturbé le fonctionnement du Conseil économique et social tripartite national, entravant l'efficacité du dialogue social, nuisant à la confiance entre le gouvernement et les partenaires sociaux et obstruant les discussions sur les réformes.

²⁸ Les observations reçues au titre de l'article 23 avaient trait aux textes suivants: i) le projet de loi sur le travail, ii) le projet de loi n° 2332 du 29 octobre 2019 portant modification de certains actes législatifs concernant la procédure visant à déterminer la représentativité des organisations de travailleurs et d'employeurs dans les instances de dialogue social, iii) le projet de loi n° 2682 du 27 décembre 2019 sur les grèves et les lock-out, iv) le projet de loi n° 2681 du 27 décembre 2019 portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine (sur certaines questions relatives à l'activité des syndicats), v) le projet de loi n° 7025 du 4 février 2022 sur les organismes d'autorégulation; vi) la loi n° 6420 sur le régime juridique s'appliquant aux biens de toutes les associations syndicales publiques (organisations) de l'ex-URSS (décembre 2021), vii) le projet de loi n° 6421 relatif au moratoire sur l'aliénation des biens de toutes les associations syndicales publiques (organisations) de l'ex-URSS, viii) le projet de loi n° 3204 portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine concernant la validité des conventions collectives, ix) le projet de loi n° 7628 sur les conventions collectives et les traités et x) le projet de loi sur la sécurité et la santé au travail. La CEACR a également examiné des allégations concernant la loi n° 2434-IX portant modification de certains actes législatifs sur la simplification de la réglementation des relations de travail pour les petites et moyennes entreprises et l'allègement de la charge administrative pesant sur les entreprises.

partenaires sociaux et restreint l'exercice du droit syndical, la CEACR a pris note de la nature exceptionnelle de la législation et a dit vouloir croire que la loi serait déclarée nulle et non avenue une fois le régime de la loi martiale levé. En ce qui concerne les observations formulées par la CSI au titre de l'article 23, toutes les informations pertinentes ont été transmises aux parties concernées et au Comité de la liberté syndicale.

21. Le gouvernement poursuit un vaste programme de réforme du droit du travail (par la modification, notamment, de dispositions sur la sécurité et la santé au travail, les congés, les conventions collectives et le règlement des conflits du travail), et le BIT lui a adressé dans ce contexte de nombreux commentaires techniques pour renforcer la conformité de la législation Ukrainienne avec les normes internationales du travail, l'acquis communautaire de l'UE et les bonnes pratiques internationales. En outre, à la demande du gouvernement, le BIT a procédé à des analyses des lacunes de la législation au regard de huit conventions de l'OIT que le gouvernement entend ratifier. Le Bureau continue à suivre de près l'évolution de la législation et se tient à la disposition des mandants tripartites dans le pays.
22. Les institutions ukrainiennes d'enseignement et de formation techniques et professionnels ont demandé à l'OIT de les aider à élaborer des solutions d'apprentissage en ligne afin de dispenser un enseignement professionnel, dans les conditions de sécurité actuelles et plus tard, aux étudiants ukrainiens qui se trouvent dans le pays ou en dehors de celui-ci. C'est ainsi qu'a été lancée, en décembre 2022, une plateforme d'enseignement professionnel en ligne pour 250 000 étudiants et 35 000 enseignants. Compatible avec les smartphones et accessible aux personnes handicapées, cette plateforme permettra aussi, à l'avenir, aux travailleurs adultes de se perfectionner.
23. Le ministère de la Politique sociale envisage de réformer le système de retraite en introduisant un pilier obligatoire de retraite par capitalisation, et s'est adressé au BIT pour s'assurer que l'introduction de ce nouveau pilier serait conforme aux principes et aux pratiques de référence établis dans les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale. Le BIT reste attentif à ce que les partenaires sociaux soient consultés comme il se doit.
24. Les réformes organisationnelles et législatives en cours montrent bien que, pour aider l'Ukraine, il faut agir de front sur les plans humanitaire, budgétaire et du développement, et non procéder par étapes en repoussant l'aide au développement à un stade ultérieur. Les mandants ukrainiens veulent jeter les bases d'un relèvement et d'une reconstruction rapides dès maintenant, ce qu'ils ont réaffirmé lors de leur conversation avec le Directeur général le 8 février 2023

Syndicats et organisations d'employeurs

25. Bien que toujours opérationnels, les syndicats et les organisations d'employeurs sont durement touchés par les hostilités. La réduction des cotisations syndicales et ses effets négatifs sur leur situation financière reste une préoccupation majeure des partenaires sociaux qui, contrairement au gouvernement, ne reçoivent aucune aide financière de la part de la communauté internationale, en dehors de quelques dons provenant d'organisations apparentées et de l'aide fournie par l'OIT. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider les partenaires sociaux à poursuivre leurs activités et à continuer d'adapter les services qu'ils offrent. Du fait de la forte diminution des cotisations, les prochains mois seront décisifs quant à leur capacité à rester opérationnels.
26. Les deux plus grands syndicats du pays, la FPU et la KVPU, continuent d'allouer des ressources importantes à l'aide aux personnes déplacées qui fuient le conflit. La FPU a mis à disposition un grand nombre de ses propriétés, dont des hôtels et des sanatoriums, pour que les

personnes déplacées à l'intérieur du pays puissent avoir un toit et de quoi manger. Depuis le début du conflit, plus de 70 000 personnes déplacées ont passé au moins une nuit dans une de ces propriétés. La KVPU a en outre distribué plus de 30 tonnes de provisions pour venir en aide aux personnes déplacées et à ses membres. L'OIT a contribué à ces efforts.

27. Les trois organisations d'employeurs et associations professionnelles nationales – la Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU), l'Association des organisations d'employeurs d'Ukraine (AEOU) et la Confédération des employeurs d'Ukraine (CEU) – estiment que 50 à 60 pour cent de leurs entreprises membres fonctionnent à un taux d'utilisation des capacités inférieur à celui d'avant la guerre ou ont complètement arrêté leur production, les installations de certaines entreprises situées dans les zones de combat ayant été complètement détruites.
28. Cette situation difficile n'a pas entamé la volonté des organisations d'employeurs et associations professionnelles de servir leurs membres et leurs communautés et elles ont participé à la fourniture de l'aide d'urgence. Avec le soutien de l'OIT, la FEU a acheté auprès d'entreprises membres sélectionnées à l'issue d'un appel d'offres des colis alimentaires et d'hygiène qui ont été distribués à 15 000 Ukrainiens déplacés. En outre, l'OIT a mis en relation les organisations humanitaires du système des Nations Unies avec les organisations d'employeurs qui plaident en faveur de l'approvisionnement local aux fins de la fourniture de l'aide humanitaire.
29. L'OIT et les employeurs ukrainiens ont également repris leurs activités relatives au programme de développement. La FEU a lancé un nouveau service pour ses membres, facilitant la mise en relation d'affaires et la promotion des producteurs ukrainiens sur le marché de l'UE. L'AEOU a mis en place un service de formation et de conseil sur la continuité des activités des entreprises et la résilience. En raison de l'augmentation substantielle du nombre de personnes handicapées en raison du conflit, la CEU a commencé à aider les entreprises à intégrer ces personnes sur le lieu de travail.

Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale

30. Le Bureau est en mesure de confirmer que l'ETD/BP-Moscou continue de fournir des services de coopération et d'assistance techniques à tous les pays de la sous-région²⁹, sans entrave majeure. Malgré les difficultés et les circonstances inhabituelles, l'ETD/BP-Moscou maintient ses services aux mandants, met en œuvre ses projets et programmes et répond aux demandes des partenaires, y compris directement, en réalisant des missions consultatives techniques dont le nombre est resté équivalent à celui des périodes biennales précédentes. Elle a ainsi apporté son aide pour la suite à donner aux commentaires des organes de contrôle de l'OIT, formulé des conseils sur la ratification des normes internationales du travail et l'amélioration des rapports à ce sujet et fourni une assistance technique sur la réforme législative et les initiatives visant à renforcer les mécanismes de règlement des différends. L'ETD/BP-Moscou a soutenu les stratégies nationales en matière d'emploi et renforcé les services publics de l'emploi. L'assistance dans le domaine de la protection sociale s'est concentrée sur la mise en œuvre de socles de protection sociale et sur la mise en conformité de la législation avec les normes internationales. Après l'inclusion du droit à un milieu de travail sûr et salubre parmi les principes et droits fondamentaux au travail, l'ETD/BP-Moscou a apporté son soutien aux analyses des lacunes et aux réponses législatives. Elle a également effectué une analyse de la

²⁹ Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

législation et a aidé les organisations d'employeurs et de travailleurs à renforcer leur capacité à prendre part au dialogue social.

31. Sans lien avec le conflit, et à la demande des mandants géorgiens, le Directeur général a décidé d'inclure à nouveau la Géorgie dans les pays couverts par l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest). Cette décision répond à l'ambition de la Géorgie de rejoindre l'Union européenne et tient compte de la reconnaissance de la perspective de cette adhésion par le Conseil européen, le 23 juin 2022. Dans le contexte de cette perspective d'adhésion, il est plus logique que les services soient fournis par l'ETD/BP-Budapest, qui a conseillé de nombreux pays de la sous-région à propos de l'acquis communautaire au fil des ans.

► Domaines d'action

32. Le soutien que le BIT apporte à l'Ukraine continue d'être axé sur la stabilisation économique, la préservation de l'emploi et, partout où il peut être complémentaire des activités menées par d'autres organismes des Nations Unies, les besoins humanitaires. En 2022, les ressources allouées au vaste portefeuille de la coopération pour le développement de l'OIT, financé par les gouvernements du Canada, de la Tchéquie, du Danemark, de la Suède et de l'Allemagne³⁰ ainsi que par l'Union européenne, qui s'élevaient avant le conflit à 13 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), ont été réaffectées afin de contribuer à couvrir certains des besoins les plus urgents des mandants. Malgré cela, il est évident qu'un soutien accru de l'OIT est nécessaire en Ukraine, et qu'il existe une demande dans ce sens, afin de relever les défis qui se posent en termes de stabilisation économique et de préservation de l'emploi, de concrétiser le lien entre l'aide humanitaire, le relèvement rapide et le développement et d'accompagner le pays sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Le 8 février 2023, le Directeur général a tenu une réunion virtuelle avec les mandants tripartites ukrainiens au cours de laquelle les participants ont discuté des grandes lignes de l'appui du BIT dans le futur, et les ont approuvées. À cette occasion, les mandants ont souligné à nouveau l'importance du soutien accordé par le Bureau, et lui ont demandé d'intensifier ses activités d'assistance.
33. Le BIT participe par ailleurs à la deuxième évaluation rapide des dommages et des besoins concernant l'Ukraine et veille, dans ce cadre, à ce que les répercussions sociales et économiques de la situation qui relèvent du mandat de l'OIT soient prises en considération. Dans la première évaluation, qui a été menée par la Commission européenne et la Banque mondiale et à laquelle les organismes des Nations Unies n'avaient pas été associés, il manquait en effet manifestement une évaluation des répercussions sur l'emploi³¹. La deuxième évaluation devrait être publiée d'ici à la fin du mois de mars 2023 et servir de base à un engagement accru dans le processus de reconstruction.
34. En dépit de l'augmentation des besoins, la mobilisation des ressources de l'OIT en faveur de l'Ukraine devrait légèrement diminuer au premier semestre 2023, tandis qu'elle devrait rester stable, voire augmenter dans d'autres pays de l'Europe centrale et orientale. Dans les mois qui viennent, le volume des projets auxquels il sera mis fin en Ukraine (qui représente un montant de dépenses cumulées de 4 millions de dollars É.-U.) sera supérieur aux nouvelles ressources engagées (2,6 millions). Cette situation s'explique principalement par les hésitations des

³⁰ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

³¹ Banque mondiale, *Ukraine Rapid Damage and Needs Assessment*, 31 juillet 2022.

donateurs quant à la conduite à tenir au vu des conditions de sécurité très instables et susceptibles d'évoluer rapidement en Ukraine. De nombreux donateurs n'ont pas encore établi leurs priorités pour 2023, ni décidé s'ils devaient soutenir les projets concernant le relèvement rapide et la reconstruction parallèlement à l'octroi d'une aide humanitaire et financière, ou s'ils devaient plutôt attendre pour cela la fin du conflit.

35. Pour renforcer la mobilisation de ressources, le BIT a:

- recensé six domaines d'intervention prioritaires, en consultation avec les mandants ukrainiens, et rendu compte régulièrement des actions menées dans ces domaines ³²;
- publié une offre détaillée des services techniques que peut fournir le BIT pour appuyer les efforts de relèvement rapide en Ukraine, centrée sur l'atténuation des conséquences de l'agression contre l'Ukraine sur l'emploi, la protection sociale, les droits au travail et le dialogue social ³³. Ce document propose une approche souple et modulaire de la participation de l'OIT à la concrétisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans un contexte marqué par de très grandes incertitudes et une forte instabilité;
- organisé deux tables rondes à l'intention de donateurs désireux de soutenir les activités de l'OIT en Ukraine;
- élaboré un plan détaillé en vue de renforcer la présence de l'OIT en Ukraine, pour qu'elle prenne une part active au processus de relèvement et de reconstruction. Une présence renforcée à Kyïv permettrait à l'OIT d'entretenir des contacts quotidiens avec les mandants et de réagir rapidement à leurs besoins, d'être mieux à même de participer plus efficacement aux mécanismes de coordination internationaux mis en place pour soutenir l'Ukraine, d'intensifier sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et de renforcer la mobilisation de ressources ³⁴.

36. En outre, le Bureau a affecté 750 000 dollars É.-U. puisés dans le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) à un projet visant à soutenir des services de garde d'enfant à un coût abordable en Ukraine pour faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail.

37. Les investissements déployés par le Bureau devraient contribuer à accroître le soutien que l'OIT apporte à l'Ukraine. C'est en accordant son appui dès maintenant à des projets consacrés au relèvement et à la reconstruction, tout en privilégiant des interventions plus souples et décentralisées – plutôt qu'un petit nombre de projets à l'échelle du pays –, que le Bureau peut soutenir au mieux les mandants et atténuer le risque d'échec pendant le conflit.

38. La difficulté principale à laquelle est confrontée l'ETD/BP-Moscou, pour parvenir à exécuter des projets dans les pays où le programme reste d'application ³⁵, demeure de combler le déficit de financement résultant de l'interruption d'un projet financé par LUKOIL et du coup d'arrêt donné à un projet d'accord de financement qui devait être conclu avec la Fédération de Russie. Dans tous les pays relevant de l'ETD/BP-Moscou, il manque ainsi des fonds pour conduire les activités du PPTD et d'autres programmes. L'OIT a rapidement mobilisé des ressources du

³² Voir les pages du site Web de l'OIT dédiées à la [réponse de l'Organisation à la crise ukrainienne](#) (en anglais).

³³ OIT, *Support for Ukraine Recovery: Introducing the ILO Service Offer*, 2022.

³⁴ Toute décision concernant l'organisation du bureau devra être conforme au résultat de l'examen du programme et budget de l'OIT pour 2024-25.

³⁵ Le Bélarus et la Fédération de Russie en sont exclus. Conformément à la résolution [GB.344/Résolution](#), aucun fonds (y compris ceux issus du CSBO) n'est engagé ou levé dans aucun de ces deux pays.

CSBO à hauteur de 614 000 dollars É.-U.³⁶ pour compenser une partie de ce déficit, ce qui a permis à l'ETD/BP-Moscou de ne pas interrompre les programmes, mais l'a obligée à supprimer certaines activités prévues. Dernièrement, un montant supplémentaire de 550 000 dollars É.-U. provenant des fonds du CSBO a été alloué au renforcement des capacités des mandants pour l'élaboration de politiques et de programmes porteurs de changement sur les questions de genre en Ouzbékistan. Le Bureau négocie activement avec les donateurs existants pour remédier à ce déficit de financement. De plus, des discussions sont en cours avec de nouveaux donateurs potentiels, ainsi qu'avec des partenaires nationaux dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Dans le cadre du premier appel à propositions lancé pour le Fonds Vision 2030 en Ouzbékistan³⁷, le Bureau a soumis conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies³⁸ quatre propositions qui sont en attente.

► Situation du personnel du BIT en Ukraine et dans la Fédération de Russie

39. Le BIT emploie actuellement 12 personnes en Ukraine (un coordonnateur national, deux personnes recrutées sur le plan international et neuf recrutées sur le plan national), contre 14 avant le début du conflit. L'ONU ayant levé en juillet 2022 l'avis de relocalisation concernant Kyïv, laissant en dernier ressort à chaque organisme des Nations Unies la responsabilité de la sécurité de son personnel, le BIT a mis au point des plans détaillés pour le retour échelonné du personnel à Kyïv. Ces plans ont été approuvés par la commission du BIT chargée de la coordination en cas de crise, à l'issue d'une mission de l'équipe de sécurité du BIT. Le coordonnateur national et le personnel de sécurité ont été réinstallés à Kyïv au début de l'année 2023 pour assurer un contact plus étroit avec les mandants, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs sur place. Tous les autres membres du personnel continuent provisoirement de travailler depuis l'extérieur de la ville, où ils reviendront plus tard dans l'année, si les conditions de sécurité et l'accès aux services publics essentiels comme l'électricité et le chauffage le permettent. Les plans du Bureau prévoyant un retour échelonné du personnel ont nécessité d'importants investissements supplémentaires pour assurer la sécurité du personnel. Le BIT a notamment: i) embauché à temps plein un assistant à la sécurité; ii) acheté un véhicule blindé pour les déplacements du personnel dans des zones où les risques pour la sécurité sont élevés; iii) loué de nouveaux bureaux considérés comme sûrs au regard des normes définies par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). Un espace de bureau a été trouvé à titre provisoire dans les locaux occupés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), les fonds pour 2023 sont disponibles et le contrat de bail est en cours de finalisation.
40. Le Bureau confirme que l'ETD/BP-Moscou dispose toujours de la capacité opérationnelle nécessaire pour que les activités de coopération ou d'assistance technique destinées à tous les autres pays de la sous-région ne soient pas mises en péril. Le Bureau a récemment pourvu

³⁶ Ces fonds ont été alloués à des projets pour l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan.

³⁷ Pour des informations détaillées, voir la page «[Uzbekistan Vision 2030 Fund](#)».

³⁸ L'Organisation internationale pour les migrations; l'Union internationale des télécommunications; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; le Programme des Nations Unies pour le développement; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; le Fonds des Nations Unies pour la population; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONU-femmes; et l'Organisation mondiale de la Santé.

trois postes de spécialistes techniques vacants, et le lieu d'affectation de tous les membres du personnel est Moscou. Une certaine souplesse est toutefois accordée au personnel qui peut continuer à télétravailler depuis un autre lieu, pourvu qu'un nombre minimum de personnes recrutées sur le plan international soit présentes à Moscou et que l'exécution des activités prévues par les programmes dans les pays concernés par ceux-ci n'en pâtisse pas. En outre, dans le souci d'assurer leur bien-être, les membres du personnel de la catégorie des services organiques bénéficient du droit à des congés supplémentaires dans les foyers. La poursuite des activités du bureau est en accord avec la dernière évaluation de sécurité réalisée par l'UNDSS pour Moscou.

► **Projet de décision**

- 41. Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.347/INS/16, et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée par le Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression contre l'Ukraine que continue de mener la Fédération de Russie, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou de son gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**
 - d) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à respecter toutes les obligations qui découlent de sa ratification des conventions de l'OIT, notamment la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des gens de mer et l'accès aux soins médicaux, la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, particulièrement en ce qui concerne l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants pendant leur travail, et la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et son protocole de 2014;**
 - e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine, prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction à venir, et accueille favorablement le plan détaillé visant à renforcer la présence de l'OIT en Ukraine;**
 - f) demande de nouveau au Directeur général d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés dans toute la sous-région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale;**
 - g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail, et de lui rendre compte, à sa 348^e session (juin 2023), de l'évolution de la**

situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération avec les organismes des Nations Unies chargés de surveiller les violations des droits de l'homme, et la situation des travailleurs des secteurs maritime et nucléaire.